



DEMANDE DE DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS (DPS)

Selon l'arrêté ministériel du 7 novembre 2006

Afin de dimensionner le dispositif prévisionnel de secours, nous vous demandons de remplir le plus précisément possible la présente demande. Ces informations nous permettront d'établir la grille d'évaluation des risques. Toute information manquante peut rendre difficile le dimensionnement du dispositif et la rédaction de la convention de prestation de service. La présente demande doit nous être renvoyée complétée, de préférence par mail, à l'adresse ci-dessus.

ORGANISME DEMANDEUR

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :

Représenté par : Fonction :

Représenté légalement par : Fonction :

Adresse de facturation différente ? Oui Non Acceptez-vous de recevoir la facture par mail ? Oui Non

Si oui : Raison sociale de l'organisme tiers-payeur :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :

CARACTÉRISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Nom :

Activités / Type :

Adresse exacte :

Horaires (dates et heures) :

Nom du contact sur place : Fonction :

Téléphone portable : Autre téléphone :

Circuit ? : Oui Non Si oui : Ouvert Fermé

Superficie : Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :

Risques particuliers :

NATURE DE LA DEMANDE

Effectif public : Dispositif pour le public : Oui Non

Maximum instantané : Cumul sur la journée : Tranche d'âge :

Durée de présence du public :

Personnes ayant des besoins particuliers (traducteurs, handicapés, etc.) :

Effectif d'acteurs (compétiteurs, artistes, sportifs) : Dispositif pour Acteurs : Oui Non

Maximum instantané : Cumul sur la journée : Tranche d'âge :

Dispositif secouristes demandé spécifiquement pour les acteurs :

ACTIVITÉ DU RASSEMBLEMENT (P2)

- Public Assis** : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif... (0,25)
- Public debout** : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon agricole (0,30)
- Public debout (statique)** : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'évènement... (0,35)
- Public debout (dynamique)** : spectacle avec public dynamique, danse, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'évènement... (0,40)
- Événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public** : hébergement sur place ou à proximité... (0,40)

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACCESSIBILITÉ DU SITE

Structure : Permanente Non Permanente Type :

Voies publiques : Oui Non Dimension de l'espace naturel :

Distance de brancardage : Longueur de la pente du terrain :

Autres conditions d'accès difficile :

Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité au site (E1) :

- Structures permanentes** : bâtiment, salle en dur, voies publiques ou rues avec accès dégagés, conditions d'accès aisés (0,25)
- Structures non permanentes** : gradins, tribunes, chapiteaux, espaces naturels ≤ 2 hectares, brancardage entre 150 m et 300 m, terrain en pente sur plus de 100 m (0,30)
- Espaces naturels** : Surface entre 2 hectares et 5 hectares, brancardage entre 300 m et 600 m, terrain en pente sur plus de 150 m, autres conditions d'accès difficiles (0,35)
- Espaces naturels** : Surface ≥ 5 hectares, brancardage ≥ 600 m, terrain en pente sur plus de 300 m, autres conditions d'accès difficiles, progression des secours rendue difficile par la présence du public (0,40)

STRUCTURES FIXES DE SECOURS PUBLICS LES PLUS PROCHE

Centre d'incendie et de secours de : Distance :

Structure hospitalière de : Distance :

Délai d'intervention des secours publics (E2) :

- ≤ 10 minutes (0,25)
- > 10 minutes et ≤ 20 minutes (0,30)
- > 20 minutes et ≤ 30 minutes (0,35)
- > 30 minutes (0,40) (PAPS INTERDIT)

AUTRES SECOURS PRÉSENTS SUR PLACE

Médecin – Nom : Tél. portable :

Infirmier – Nom : Tél. portable :

Kiné – Nom : Tél. portable :

Ambulance privée – Nom : Tél. portable :

Autres :

Secours publics : SMUR Sapeurs-Pompiers Police Gendarmerie Autres :

MOYENS LOGISTIQUES MIS EN PLACE PAR L'ORGANISATEUR

Local ou tente à disposition ? : Local Tente Non Localisation ? :

Véhicule ? : Oui Non lesquels ? :

Matériel ? : Oui Non lesquels ? :

Sanitaires ? : Oui Non Électricité ? : Oui Non Point d'eau ? : Oui Non

Autres :

Restauration assurée sur place ? : Oui Non

La prise en charge de la restauration par l'organisateur est obligatoire lorsqu'un repas est compris pendant la période du DPS. En cas de non prise en charge des repas, chaque repas pourra être facturé quinze euros par secouriste. De plus l'organisateur doit prendre à sa charge les rafraichissements pendant toute la durée du poste.

Fait à : Signature :

Le :

Nom du signataire :

Qualité du signataire :